



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	42	6	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 5 juin 2014

**OBJET : 12-3 - BUDGET VILLE -
EXERCICE 2013 - AFFECTATION DU
RESULTAT**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2114/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **12/06/14**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **16 JUIN 2014**

**Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,**

A. GLAVERIE

Le jeudi 5 juin 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30/05/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric PAUGET, Adjoint délégué à la Vie sportive et à la Jeunesse.

Présents :

M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Jacques GENTE

Mme Angèle MURATORI à Mme Anne-Marie DUMONT

M. Yves DAHAN à M. Eric PAUGET

M. Hassan EL JAZOULI à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Annie CLECH à M. Lionel TIVOLI

M. Tanguy CORNEC à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Jean LEONETTI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

12-3 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2013 - AFFECTATION DU RESULTAT

Commission(s) :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour,

Considérant les règles en vigueur dans le cadre de l'instruction M14,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 16 631 310,56 euros ;
- un besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement de 1 019 003,18 euros ;

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 40 voix POUR sur 48 (6 contre : Mme CLECH, M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, Mme DUMAS – 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

12-3 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2013 - AFFECTATION DU RESULTAT

Commission(s) :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	12 265 153,63
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	4 366 156,93
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2013	16 631 310,56
Affectation obligatoire	
· à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
· à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	1 019 003,18
Solde disponible	15 612 307,38
affecté comme suit :	
· affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
· affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 002)	15 612 307,38
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .	
B) DEFICIT AU 31/12/2013	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) le cas échéant , affectation de l'excédent antérieur reporté	

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.12-3 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2013 - AFFECTATION DU RESULTAT -

Date de transmission de l'acte : 16/06/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 16/06/2014

Numéro de l'acte : DCM2114-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140605-DCM2114-14-DE

Date de décision : 05/06/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires